



HAL
open science

La perception des commissaires aux comptes français sur la vérification sociétale : une expérimentation

Claire Gillet-Monjarret, Isabelle Martinez, Géraldine Rivière-Giordano

► To cite this version:

Claire Gillet-Monjarret, Isabelle Martinez, Géraldine Rivière-Giordano. La perception des commissaires aux comptes français sur la vérification sociétale : une expérimentation. Comptabilité, Contrôle et Audit des invisibles, de l'informel et de l'imprévisible, May 2015, Toulouse, France. pp.cd-rom. hal-01188799

HAL Id: hal-01188799

<https://hal.science/hal-01188799>

Submitted on 31 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La perception des commissaires aux comptes français sur la vérification sociale : une expérimentation¹

Claire Gillet-Monjarret^a
Isabelle Martinez^b
Géraldine Rivière-Giordano^c

Résumé :

Comment la vérification des informations sociales (vérification sociale ou VS) est-elle perçue par les commissaires aux comptes (CAC) français ? Est-elle prise en compte dans la prise de décision d'investissement ? Apporte-t-elle une information utile ? Permet-elle d'accroître la confiance dans l'entreprise vérifiée ? Pour répondre à ces questions, une expérimentation auprès d'un échantillon de 79 CAC a été menée. Plusieurs tendances se dégagent des résultats obtenus. Tout d'abord, la VS ne semble pas influencer la prise de décision d'investissement formulée par les professionnels. Ces derniers lui accordent d'ailleurs un niveau d'utilité et de confiance relativement faible. Ensuite, il apparaît que ni la nature du vérificateur (CAC *versus* cabinet indépendant) ni le niveau d'assurance (fort *versus* modéré ou faible) ne jouent sur le montant investi dans l'entreprise vérifiée. En revanche, on constate une influence statistiquement significative de l'assurance sur l'utilité des informations financières et sociales, du rapport d'audit financier et du rapport de VS.

Mots clefs : vérification sociale, expérimentation, professionnels comptables

^a Maître de conférences – Université de Montpellier 2 ; ^b Professeur des universités – Université Toulouse 3 Paul Sabatier ; ^cMaître de conférences – Université de Montpellier 1

Correspondance : Isabelle Martinez, isabelle.martinez1@univ-tlse3.fr

¹ Les auteurs remercient la CNCC pour l'accès à leur fichier de membres.

Introduction

Depuis le début des années 2000, le gouvernement français a engagé des démarches qui visent à replacer le développement durable au cœur des priorités des entreprises, notamment en matière de diffusion et de vérification des informations sociales et environnementales (dites sociétales ou extra-financières). Il s'agit initialement de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) du 15 mai 2001 (article 116) qui fixe l'obligation pour les sociétés françaises cotées sur un marché réglementé de rendre compte dans leur rapport annuel de leur gestion sociale et environnementale au travers de leur activité. Plus récemment, la loi Grenelle 2 promulguée le 12 juillet 2010 (loi n° 2010-788) avec son article 225 étend, sous conditions, l'obligation fixée par la loi NRE et introduit pour la première fois la notion de vérification sociétale (désormais notée VS). L'IAASB (2004, p150) définit la vérification comme « *une mission dans laquelle un professionnel exprime une conclusion qui a pour but d'améliorer le degré de confiance des utilisateurs autres que la partie responsable de l'élaboration des informations* ».

Sur un plan international, la norme ISAE 3000 (Standard on Assurance Engagements 3000) en vigueur depuis 2005 établit les principes de base et les procédures d'audit pour toutes les missions de VS. En France, depuis la loi Grenelle 2, la VS par un tiers extérieur et indépendant s'impose aux sociétés cotées sur un marché réglementé dès l'exercice clos au 31 décembre 2011 et à certaines sociétés non cotées à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2016 (Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 – Arrêté du 13 mai 2013 publié le 14 juin 2013). Elle doit donner lieu à un rapport qui est transmis à l'assemblée des actionnaires ou associés et qui comporte notamment : une attestation sur la présence de toutes les informations devant figurer au regard des obligations, un avis motivé sur la sincérité de ces informations ainsi que les diligences mises en œuvre pour conduire la mission de vérification. En outre, le décret d'application prévoit que, pour réaliser les missions de vérification, les vérificateurs doivent être certifiés par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Dès 2003, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a rédigé un avis technique sur « *l'intervention conventionnelle d'expression d'assurance sur le rapport de développement durable* », dans lequel trois niveaux de vérification sont identifiés. Ces trois niveaux sont : assurance faible, modérée et raisonnable. Ils sont définis selon l'étendue des vérifications et le pourcentage d'erreurs acceptable par rapport au référentiel pris en compte par l'entreprise (par exemple GRI, loi NRE). Le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) a récemment publié une norme qui encadre l'exercice par les commissaires aux comptes (CAC) de la fonction de tiers certificateur en matière de RSE (Arrêté du 27/12/2013). Cette norme est la première à reconnaître la compétence aux CAC pour attester des données extra-financières. L'arrêté du 13/05/2013 précise la mission réglementaire à mener par l'organisme tiers indépendant. La norme se base essentiellement sur l'ISAE 3000, dont la version révisée vient d'être publiée par l'IASB (2014). Même si en pratique les commissaires aux comptes remplissaient déjà le rôle de vérificateur des données sociétales (Rapport de l'AMF, 2013), aucun texte ne prévoyait expressément leur intervention pour réaliser ce type

de mission. Désormais, ils sont officiellement tiers de confiance de l'information RSE et les conditions de leur intervention sont clarifiées. Selon une étude menée par le cabinet Mazars (2014), les entreprises françaises réalisant une VS ont majoritairement recours à un commissaire aux comptes (86% des entreprises du CAC40). Il apparaît également que 22% des entreprises de l'échantillon choisissent volontairement de réaliser une assurance raisonnable.

Ainsi, comment les CAC perçoivent-ils leur mission de VS ? La VS est-elle utile ou, en d'autres termes, apporte-t-elle une information supplémentaire pour la prise de décision notamment d'investissement ? Permet-elle d'accroître la confiance dans l'entreprise vérifiée ? C'est à ces questions que nous tentons ici de répondre. Finalement, s'il est avéré que la VS a un réel impact sur l'utilisateur de l'information financière et sociétale, la France, qui fait figure en Europe de précurseur en matière de réglementation sur la VS, pourrait constituer un exemple pour les autres pays européens.

Plusieurs expérimentations ont démontré l'influence favorable de la VS sur les perceptions des utilisateurs des informations financières et sociétales (par ex. Hodge *et al.*, 2009 ; Pflugrath *et al.*, 2011). Dans le cadre de cette étude, nous menons une expérimentation auprès de 79 CAC français. Les résultats sont relativement surprenants : non seulement, ils ne permettent pas de conclure à un impact favorable de la VS sur la prise de décision formulée par les professionnels de la comptabilité, mais ils révèlent également des niveaux d'utilité et de confiance accordés par ces professionnels relativement faibles. Le type de vérificateur (CAC *versus* cabinet indépendant) ne semble pas avoir d'influence significative à l'inverse du niveau d'assurance (fort *versus* modéré ou faible) qui accroît la perception selon les professionnels de l'utilité des informations financières, non financières (sociétales notamment), et du rapport sociétal

Cette communication est structurée de la manière suivante. Après une revue de littérature sur la vérification sociétale et la formulation des hypothèses de recherche (1), nous présentons le design expérimental (2) et les résultats issus de l'expérimentation (3).

1. Revue de la littérature sur la vérification sociétale et hypothèses de recherche

L'attestation d'assurance sociétale est appréhendée par Deegan *et al.* (2006) comme une composante nécessaire pour ajouter de la crédibilité au processus de reporting sociétal. Cette vision précède cependant les travaux de Janggu *et al.* (2013) qui mettent en exergue la grande variabilité et ambiguïté inhérentes au contenu des attestations d'assurance qui sont de nature à remettre en cause leurs attributs jugés essentiels, à savoir l'indépendance et la clarté.

La VS est néanmoins de plus en plus sollicitée par les entreprises qui cherchent à augmenter la crédibilité de leurs informations sociétales et à construire leur réputation (Simnett *et al.*, 2009 ; Kolk et Perego, 2010). Le développement de la VS s'explique également par le fait que les actionnaires souhaitent de plus en plus disposer d'informations sociétales, considérant que les managers doivent rendre des comptes sur les impacts de leur entreprise, mais ils souhaitent également que ces informations soient attestées (De Villiers et Van Staden, 2010). La qualité

de la diffusion sociétale volontaire est en effet considérée plus importante dans les entreprises dont le reporting a été attesté (Aw *et al.*, 2009).

Analyser la VS consiste tout d'abord à examiner son influence en termes de fiabilité et de crédibilité perçues du reporting sociétal (1.1.). Il s'agit ensuite de se demander si la confiance allouée aux différents profils de vérificateurs et si l'attestation de niveaux croissants d'assurance favorisent une plus grande prise en compte des informations sociétales (1.2.).

1.1. L'influence de la vérification sociétale sur les perceptions des utilisateurs

Plusieurs expérimentations ont d'ores et déjà démontré l'influence favorable de la VS sur les perceptions des utilisateurs des informations financières et sociétales. Egalement, plusieurs études se sont intéressées aux notions de fiabilité et de confiance accordées aux informations sociétales à la suite de la mise en place d'une VS. Selon la GRI (2013), le principe de la fiabilité est le suivant : « *l'organisation doit rassembler, enregistrer, compiler, analyser et communiquer les informations et processus utilisés lors de la préparation du rapport de manière à permettre une vérification et à démontrer la qualité et la pertinence des informations. Les parties prenantes doivent être assurées du fait que le rapport peut faire l'objet d'un contrôle visant à attester de la véracité de son contenu et du bon niveau d'application des principes de reporting.* » (GRI V4, 2013, p.16). L'ISAE 3000 (2013) précise que la VS est un engagement dans lequel un professionnel vise à obtenir des preuves suffisantes et appropriées afin d'exprimer une conclusion dont l'objectif est d'améliorer le degré de confiance des utilisateurs de l'information sociétale.

Coram *et al.* (2009) qui interrogent un public d'experts comptables et de professionnels membres du *Securities Institute of Australia* démontrent par exemple qu'une attestation d'assurance sur les indicateurs de performance extra-financière, recensés dans un *balanced scorecard*, influence les estimations d'évolution de cours boursier. Cependant, conformément à la théorie de l'attribution, ils démontrent que, même si l'attestation d'assurance accroît la fiabilité perçue du reporting, il n'y a un effet significatif sur les estimations de cours boursiers que lorsque les indicateurs de performance financière sont positifs. Ceci revient à considérer que les préoccupations relatives à la fiabilité des informations sont plus importantes en présence d'une diffusion positive. La sollicitation d'une attestation d'assurance est ainsi réputée résulter d'un choix managérial destiné à signaler aux utilisateurs des états financiers que les informations divulguées sont fiables.

Hodge *et al.* (2009) s'intéressent quant à eux à la confiance associée aux rapports de développement durable par les utilisateurs présumés de ce type d'information, représentés dans cette étude par un public d'étudiants. Ils démontrent notamment que l'attestation d'assurance contribue à accroître la fiabilité perçue de l'information environnementale et sociale. La mise en œuvre d'une étude comportementale soumise à un public d'analystes financiers exerçant aux Etats-Unis, au Royaume Uni et en Australie, permet encore à Pflugrath *et al.* (2011) de produire des résultats en ce sens. Ils démontrent que, dans les trois pays étudiés, la crédibilité du rapport de responsabilité sociale de l'entreprise est plus grande quand il fait l'objet d'une attestation d'assurance et ce, tout particulièrement si l'entreprise appartient à un secteur d'activité dans lequel la VS tend à se généraliser. Ainsi, l'influence

favorable de la VS dans la quête de fiabilisation et de crédibilisation de l'information non financière semble avérée, même si Perego et Kolk (2012) justifient la grande variabilité dans l'adoption des pratiques d'assurance par des pressions institutionnelles tout autant externes qu'internes.

La Fédération des Experts Comptables Européens (FEE, 2004, 2006) encourage les entreprises à réaliser une vérification des données sociétales dans l'objectif d'améliorer la confiance des actionnaires en améliorant la crédibilité de ces informations par la réalisation d'une assurance indépendante. En effet, Carey *et al.* (2000), mettent en évidence que la vérification volontaire accroît la confiance des utilisateurs dans la fiabilité et l'exactitude des données divulguées.

Au vu de ces études, nous supposons que la VS aide les utilisateurs des informations financières et sociétales à prendre une décision d'investissement (H_{1a}). Nous supposons également que l'utilité des informations vérifiées (H_{1b}) et la confiance accordées à celles-ci (H_{1c}) augmentent avec le recours à une VS.

H_{1a} : Le montant investi dans une entreprise augmente lorsqu'elle fait l'objet d'une VS.

H_{1b} : L'utilité des informations sociétales augmente avec la VS.

H_{1c} : La confiance dans les informations sociétales augmente avec la VS.

1.2. L'influence du profil du vérificateur et des niveaux d'assurance sur les perceptions des utilisateurs

Plusieurs études se sont intéressées à l'influence du profil du vérificateur sociétal sur les perceptions des utilisateurs de l'information, et ce critère n'apparaît pas toujours comme étant discriminant (Simnett *et al.*, 2009 ; Aw *et al.*, 2009).

Hodge *et al.* (2009) démontrent que les répondants accordent plus de confiance aux rapports de développement durable lorsque l'assurance est attestée par une grande firme d'audit. Ce résultat est complété par Kolk et Perego (2010) qui montrent que la préférence pour une grande société d'audit est plus importante dans le cas d'entreprises domiciliées dans les pays à culture actionnariale et soumises à un faible niveau de réglementation. Pour Pflugrath *et al.* (2011), la crédibilité du rapport sociétal est d'autant plus grande que l'assurance est attestée par un professionnel de la comptabilité au sens large. Les auteurs insistent sur la contextualisation nécessaire de cet objet de recherche en démontrant que ce sont tout particulièrement les analystes financiers américains qui accordent une crédibilité accrue aux attestations rédigées par les professionnels de la comptabilité. Les analystes financiers australiens et du Royaume Uni perçoivent quant à eux peu de différences dans l'augmentation de crédibilité induite par les deux types de professionnels testés, à savoir non seulement les comptables, mais également les consultants en développement durable. Kolk et Perego (2010) montrent encore que la tendance à choisir une grande société d'audit comme vérificateur sociétal est plus importante dans les entreprises domiciliées dans les pays à culture actionnariale et soumises à un faible niveau de réglementation. Selon Perego et Kolk (2012), la qualité de l'attestation d'assurance est grandement dépendante du type de vérificateur

sociétal. Ils démontrent ainsi que les professionnels de la comptabilité délivrent des attestations d'assurance de meilleure qualité que celles des autres cabinets de certification, concernant le format du rapport et les procédures suivies dans le processus d'assurance. Ils montrent également qu'ils adoptent une approche plus prudente et conservatrice que les autres profils de vérificateurs, ce qui se traduit notamment par une hésitation à formuler des conclusions précises, eu égard aux incertitudes inhérentes à ce type de mission. A l'inverse, lorsqu'une attestation d'assurance positive et des recommandations sont formulées, les cabinets de certification proposent, selon eux, des conclusions plus élaborées et informatives que les professionnels de la comptabilité. De même, l'étude d'Hasan *et al.* (2003) montre que les participants ont une préférence pour des tiers indépendants, autres que les comptables, qu'ils jugent plus aptes à fournir une assurance pour l'information environnementale. Ce résultat peut s'expliquer par les coûts liés à la VS qui augmentent avec la qualité de la vérification. Selon Simnett *et al.* (2009), les professionnels comptables, étant soumis à l'indépendance et aux exigences de déontologie, fournissent un travail guidé par des normes professionnelles. Ces attributs assurent la qualité des services de vérification (Simnett *et al.*, 2009; O'Dwyer 2011, Huggins *et al.*, 2011) et entraînent des coûts plus élevés.

Selon O'Dwyer et Owen (2005), les CAC adoptent une approche prudente et limitée tendant à fournir des niveaux d'assurance bas. A l'inverse, les consultants ont une approche plus évaluative et donnent en général des niveaux d'assurance plus élevés. Cependant, leur point de vue tend à servir la direction stratégique de l'entreprise, ce qui affecte leur indépendance. Il apparaît que l'assurance fournie par un CAC a un impact plus positif sur la perception de la fiabilité des rapports de développement que celle émise par un consultant (Hodge *et al.*, 2007). Le recours à un expert privé, pour attester de la sincérité des informations sociétales, pose le problème de la compétence.

Mock *et al.* (2007) ont étudié la pratique de VS sur un échantillon de 130 entreprises dans différents pays sur la période 2002 à 2004. Leur analyse suggère que l'expertise des grands cabinets d'audits internationaux en matière de vérification non-financière est supérieure en comparaison avec d'autres types de prestataires d'assurance. Hodge *et al.* (2009) prédisent que les utilisateurs des informations sociétales sont susceptibles d'avoir une plus grande confiance dans les rapports de développement durable accompagnés de déclarations d'assurance fournies par des professionnels comptables, plutôt que par des consultants spécialisés. Ainsi, leurs résultats mettent en évidence qu'une assurance de niveau élevée fournie par un cabinet comptable a un impact plus positif sur la confiance des utilisateurs des rapports sociétaux que lorsque l'assurance est fournie par un consultant.

Au regard de la littérature antérieure, il apparaît qu'un rapport de VS signé par un CAC est supposé influencer davantage les utilisateurs de l'information sociétale qu'un rapport signé par un autre organisme. Nous posons les 3 hypothèses suivantes (H_{2a} , H_{2b} , H_{2c}).

H2a : Le montant investi dans une entreprise augmente lorsque la VS est effectuée par un CAC.

H2b : L'utilité des informations sociétales augmente lorsque la VS est effectuée par un CAC.

H2c : La confiance dans les informations sociétales augmente lorsque la VS est effectuée par un CAC.

Concernant l'influence des différents niveaux d'attestation d'assurance, celle-ci reste à ce jour encore peu explorée. Les résultats d'une expérimentation soumise à un public d'analystes financiers par Rivière-Giordano (2007) révèlent que la propension à investir dans une société qui réalise un reporting environnemental ayant fait l'objet d'une VS est d'autant plus faible que le niveau d'assurance attestée par le vérificateur est faible. Pour Hodge *et al.* (2009), le niveau d'assurance n'a aucun effet significatif sur la fiabilité perçue de l'information sociétale. Les auteurs expliquent leurs résultats par le manque de clarté dans la terminologie utilisée pour définir les niveaux d'assurance raisonnable et modéré issus de la norme ISAE 3000. Les auteurs se prononcent néanmoins en faveur d'une confiance accrue des utilisateurs de rapports de développement durable lorsqu'une assurance raisonnable est attestée. L'ISAE 3000 (2013) précise que le niveau d'assurance réalisé est susceptible de renforcer la confiance des utilisateurs de l'information. Enfin, l'analyse des attestations d'assurance jointes aux rapports sociétaux des entreprises du Fortune Global 250 sur les années 1999, 2002 et 2005 permet à Perego et Kolk (2012) de conclure que les professionnels de la comptabilité sont réticents à divulguer de hauts niveaux d'assurance.

Il est supposé que le niveau de VS aide les utilisateurs des informations à prendre une décision d'investissement. Nous supposons également que plus le niveau d'assurance est élevé, plus l'utilité des informations sociétales et la confiance accordée par les utilisateurs s'avèrent importantes.

H3a : Le montant investi dans une entreprise augmente avec le niveau d'assurance.

H3b : L'utilité des informations sociétales augmente avec le niveau d'assurance.

H3c : La confiance dans les informations sociétales augmente avec le niveau d'assurance.

2. Design expérimental

Le recours à l'expérimentation s'est justifié par le fait que cette méthode offre l'opportunité d'analyser les perceptions des individus, en ce qui concerne une pratique en développement. Or, si la pratique du reporting sociétal s'est répandue depuis 2002, la généralisation de la vérification sociétale est quant à elle plus récente et s'inscrit dans un contexte réglementaire français en pleine mutation. Dans cette recherche, il convient plus particulièrement d'analyser les perceptions des CAC en faveur de cette nouvelle mission de vérification au titre de laquelle leur intervention vient d'être reconnue légitime. Il s'agit ici plus particulièrement d'analyser leurs perceptions quant à l'utilité des informations sociétales vérifiées et à la confiance accordée à ces informations pour apprécier les performances comptables et financières d'une société. Il s'agit également d'envisager dans quelle mesure ces professionnels sont sensibilisés aux logiques et modalités inhérentes à cette mission de vérification sociétale qui leur est nouvellement ouverte.

La méthode expérimentale présente des spécificités qu'il convient tout d'abord de préciser (2.1.). Les plans expérimentaux de cette étude sont ensuite décrits (2.2.) avant de présenter

l'échantillon de professionnels de la comptabilité (2.3). Ces professionnels sont invités à consulter le support de l'expérimentation puis à répondre à un questionnaire en ligne (2.4).

2.1. Spécificités de l'expérimentation

« Une expérimentation est une situation dans laquelle le chercheur contrôle ou maintient constantes toutes les variables affectant une ou des variables à expliquer sauf celles qu'il souhaite étudier et qu'il fait varier en les manipulant » (Jolibert et Jourdan, 2006, p. 149-150). L'emploi de cette méthode vise ici à mettre en évidence des relations de causalité entre les variables explicatives, à savoir la diffusion d'informations sociétales vérifiées, le profil du vérificateur sociétal signataire et le niveau de l'attestation d'assurance, et une variable à expliquer, à savoir une prise de décision d'investissement financier².

La mise en œuvre effective de l'expérimentation suppose tout d'abord la définition d'un plan expérimental, et plus particulièrement d'un plan « *après seulement* » avec un groupe de contrôle (Jolibert et Jourdan, 2006, p.162). Comme son nom l'indique, ce plan consiste à mesurer, *a posteriori*, l'impact du traitement expérimental sur le groupe manipulé. L'utilisation d'un groupe de contrôle permet de limiter les biais dus à l'expérimentation, tels que ceux qui sont liés à la manipulation effectuée, à la formulation de la consigne ou au déroulement de l'expérience. La méthodologie de l'expérimentation nécessite encore de s'interroger sur la validité interne et externe de l'étude, « *car ces deux validités vont rarement de pair, ce qui signifie que renforcer l'une se traduit souvent par une dégradation de l'autre* » (Jolibert et Jourdan, 2006, p. 154). En effet, alors que la première se réfère à la validité des conclusions obtenues dans le cas particulier des groupes étudiés, la seconde concerne davantage la généralisation des résultats à l'ensemble de la population mère concernée. Cette expérimentation ayant été réalisée dans l'environnement de travail naturel des répondants, elle satisfait davantage les conditions de validité externe. Toutefois, le choix du plan expérimental « *après seulement* » avec groupe de contrôle semble être en mesure de contrôler au moins partiellement les biais de validité interne.

Le groupe manipulé se différencie du groupe contrôle, par le fait qu'il est exposé à une variable explicative, c'est-à-dire à une condition expérimentale. La comparaison des résultats obtenus pour les groupes de contrôle et manipulé est donc censée mesurer l'effet du traitement expérimental.

2.2. Elaboration de 6 plans expérimentaux

L'expérimentation est de type « *between subjects* » (Libby *et al.*, 2002). Chaque répondant n'est soumis qu'à une condition expérimentale (ou plan expérimental). Il doit prendre une décision d'investissement financier dans deux entreprises, A et B, en fonction des informations disponibles. Dans cette étude, le répondant dispose systématiquement des informations financières et sociétales et du rapport d'audit pour les deux entreprises A et B.

² L'expérimentation se distingue de l'enquête par questionnaire dans la mesure où elle permet de mesurer l'effet d'un facteur dit expérimental : elle nécessite une prise de décision comme mesure de cet effet.

Dans la condition 1, les répondants n'ont pas de rapport de vérification sociétale (groupe de contrôle). Dans les conditions 2 et 3, un rapport de VS est fourni pour l'entreprise A : signé par des CAC (condition 2) ou par un organisme de vérification (condition 3). Dans les conditions 4, 5 et 6, le rapport de VS de A fait état de niveaux d'assurance différents : faible (condition 4), modéré (condition 5) et fort (condition 6). Au final, il y a six conditions expérimentales et trois facteurs expérimentaux : la vérification sociétale, la nature du vérificateur et le niveau d'assurance. Ce plan expérimental « *between subjects* » peut ainsi se résumer de la manière suivante : 2*1 (avec ou sans VS), 2*1 (CAC ou autre vérificateur), 3*1 (assurance faible, modérée ou élevée). Le schéma en annexe 1 synthétise l'expérimentation.

Conformément aux études de Chan et Milne (1999), Milne et Chan (1999) et Rikhardsson et Holm (2008), chaque répondant doit consulter les extraits de rapports annuels précités avant de traduire leur décision d'investissement via la répartition d'une somme de 50 000 € entre les deux sociétés. Les 6 plans expérimentaux ainsi constitués visent à tester l'impact sur le choix d'investissement financier : i) de la VS, ii) de la VS réalisée par un CAC et de la VS réalisée par un autre vérificateur accrédité, iii) de l'attestation d'assurance faible, de l'attestation d'assurance modérée et de l'attestation d'assurance élevée.

2.3. Sélection de l'échantillon

Le choix d'un échantillon de professionnels de la comptabilité (CAC) se justifie à double titre. Premièrement, dans le cours normal de leurs activités, ils sont régulièrement amenés à prodiguer des conseils à leurs clients à la suite d'une analyse de la situation économique, comptable et financière des sociétés au titre desquelles ils sont sollicités. Aussi, la simulation d'une prise de décision d'investissement financier entre deux sociétés, nécessaire à la formalisation des résultats de ce type d'expérimentation, demeure cohérente avec leur processus de formalisation d'opinion, tout en les contraignant à traduire artificiellement cette opinion par comparaison entre deux sociétés. Deuxièmement, ce choix est cohérent avec l'objectif essentiel assigné à cette recherche et consistant à apprécier dans quelle mesure les CAC sont convaincus de l'utilité et du niveau de confiance pouvant être accordé à la diffusion d'informations sociétales vérifiées, sachant que cette mission de vérification entre nouvellement dans leur champ de compétences. Suite à la mise à disposition par la CNCC des coordonnées de ses membres, les professionnels ont ainsi été sollicités, par voie électronique, sur la base de 6 sous-échantillons indépendants constitués de façon aléatoire, dans le souci de limiter le biais de sélection.

2.4. Support de l'expérimentation et questionnaire en ligne

Dans la conduite d'une expérimentation, il est recommandé de veiller à ne pas dévoiler ouvertement la problématique de recherche dans la formulation des questions, afin d'éviter que le répondant rationalise ses réponses. L'objectif précis de cette recherche a donc été dissimulé et cette étude a été présentée comme portant sur l'analyse des états financiers.

Les plans expérimentaux, précédemment présentés, ont pris appui sur des extraits de rapports annuels qui ont été élaborés dans le souci de minimiser le contenu informationnel et par là-

même le temps d'analyse des professionnels. Les informations relatives au secteur d'activité des deux entreprises A et B, à leur cours boursier ou encore à leur perspectives de croissance n'ont, par exemple, pas été communiquées afin de contrôler les facteurs autres que les variables explicatives qui sont susceptibles d'influencer une prise de décision d'investissement. Il s'agit ici de focaliser l'expérimentation sur les variables à tester. Enfin, l'ensemble des informations communiquées a été anonymé, tant du point de vue du nom des sociétés, que de leurs données comptables, financières et sociétales.

Les extraits de rapports annuels des sociétés A et B ont été élaborés à partir des données réelles de deux sociétés françaises cotées (indice CAC 40) réputées concernées par les problématiques sociétales. Les états financiers consolidés de ces deux sociétés ont été présentés conformément aux normes IFRS en vigueur, sur la base des informations réelles communiquées au titre de l'exercice 2012. Ils ont donné lieu à quelques ajustements destinés non seulement à anonymiser les sociétés, mais également à proposer une structure financière relativement proche de manière à ce que le choix entre les sociétés A et B ne puisse pas être principalement dicté par la lecture des états financiers. Par souci de réalisme des extraits de rapport annuel élaborés, ces modifications ont toutefois été effectuées de manière à respecter les proportions entre les chiffres communiqués. Le rapport des CAC sur les comptes consolidés, qui atteste de l'assurance raisonnable des états financiers, est strictement identique dans les sociétés A et B et a été élaboré en référence aux rapports réellement communiqués par les CAC des deux sociétés en 2012. Les informations sociétales des sociétés A et B résultent d'une synthèse des informations publiées dans le rapport annuel et de développement durable de ces deux sociétés en 2012 et ont été présentées en référence à la liste requise par la loi Grenelle 2. Les attestations d'assurance proposées dans les plans expérimentaux 2 à 6 ont été adaptées aux conditions expérimentales testées, c'est-à-dire qu'elles diffèrent selon le profil du vérificateur sociétal concerné (CAC ou autres), et selon le niveau d'assurance attestée (faible, modérée ou élevée).

Afin de tester l'influence du profil du vérificateur sociétal, la condition expérimentale 2 a consisté à proposer une « *attestation de présence et rapport d'assurance des Commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales, environnementales et sociétales* » sans mentionner un quelconque niveau d'assurance, tandis que le rapport de vérification des auditeurs externes indépendants (autres que CAC), relatif à la condition expérimentale 3, a été rédigé sur la base des rapports réellement publiés en 2012. De même, l'analyse de l'impact du niveau d'assurance attestée a occasionné une synthèse de rapports de vérification afférents à ces trois niveaux et réellement publiés en 2012.

En résumé, les entreprises A et B ont un profil financier quasiment identique (bilan, compte de résultats, ratios financiers). En revanche, elles se distinguent au niveau des indicateurs extra-financiers, l'entreprise A affichant des données sociétales moins performantes. Aussi, seule l'entreprise A fait l'objet d'une VS, dans l'objectif d'apprécier si cette vérification permet de compenser une moindre performance sociétale.

Sur la base des informations diffusées dans les plans expérimentaux, les répondants ont été invités à participer à l'expérimentation en répondant à un questionnaire en ligne permettant la

collecte instantanée et le suivi permanent des réponses. La première question s'avère être particulièrement importante dans la mesure où elle sous-tend les trois hypothèses principales de cette recherche. Il s'agit d'investir une somme de 50 000€ dans la société A et B. Le répondant doit ensuite justifier sa décision. En outre, il lui est demandé d'évaluer sur une échelle de Likert de 1 à 5 le niveau d'utilité associée aux documents fournis, ainsi que son niveau de confiance dans chaque document mis à disposition.

A noter qu'avant d'accéder aux documents et de répondre aux questions posées, chaque participant a été informé des conditions de l'expérimentation (respect de l'anonymat, utilisation des données dans un seul cadre académique, etc...) et a rempli un formulaire de consentement.

3. Résultats

L'expérimentation a été menée auprès de professionnels de la comptabilité. Les résultats sont analysés en deux temps : analyse descriptive (3.1) ; test des hypothèses (3.2). Ils sont ensuite discutés (3.3).

3.1. Analyse descriptive

Le nombre de répondants est de 79 professionnels. Il est conforme à la littérature antérieure. Dans le contexte particulier de la VS, Hodge *et al.* (2009) et Pflugrath *et al.* (2011) ont réalisé une expérimentation auprès, respectivement, de 126 étudiants et de 106 analystes financiers. Plus largement sur le thème de la diffusion d'informations sociétales, les expérimentations menées par Cho *et al.* (2009) et Rikhardson et Holm (2008) portent respectivement sur 102 et 88 réponses d'étudiants. Dans notre étude, les 79 répondants sont des CAC (82%), des hommes (81%) et ont une expérience moyenne de 21 ans environ. L'annexe 2 donne des informations sur le profil des répondants et sur leur répartition selon les conditions expérimentales.

Il apparaît (tableau 1) que les répondants ont, en moyenne, prioritairement investi dans la société A. Il convient cependant de noter la proximité des montants moyens investis dans les sociétés A (26709 €) et B (23291 €), ce qui est cohérent avec notre volonté de proposer deux sociétés présentant un profil financier quasiment équivalent. Au regard de l'horizon d'investissement, plus de 86 % des répondants prennent leur décision d'investissement à long terme. La faible préférence des répondants pour la société A est justifiée de la manière suivante (cf. 4 extraits de verbatim):

« *Décision au vu des données sociales et environnementales* »

« *Rentabilités similaires mais provision pour risques environnementaux de 151 M€ comptabilisée chez B qui dégradera la rentabilité future* »

« *[A] me paraît la plus saine financièrement meilleure rentabilité* »

« *A et B ont des CA et des résultats opérationnels à peu près identiques, les capitaux propres sont à des niveaux voisins. Néanmoins, B dispose d'un effectif plus élevé (+44% par rapport à*

A) : la productivité du travail de A est plus élevée, ce qui justifie notre choix. De plus, B a constitué des provisions pour risques environnementaux de 151 M€ (provisions non significatives chez A). B dégage également un résultat financier très dégradé (-1.118) comparé à A alors que les deux sociétés ont une structure de financement identique (% des capitaux propres). A a notre préférence ».

Au-delà de ce premier résultat, principalement destiné à apprécier le poids du profil financier et extra-financier dans la prise de décision des répondants, l'objectif de cette expérimentation consiste à étudier plus particulièrement si la somme moyenne investie dans la société A est significativement modifiée par la divulgation d'un rapport de VS (utilité de la VS). Tout d'abord, l'entreprise A étant la moins performante sur un plan extra-financier, on s'attend à ce que les répondants investissent davantage dans l'entreprise B (Condition 1). Ensuite, le montant investi dans A devrait augmenter au détriment de B en présence du rapport de VS (conditions 2 et 3) puisque nous supposons que ce rapport donne davantage confiance dans A par rapport à une absence de rapport. Force est de constater que les premiers résultats (tableau 2) ne permettent pas de conclure que les professionnels investissent davantage dans A lorsqu'elle diffuse une VS. En effet, l'investissement moyen dans A est respectivement de 28636 € et 27500 € dans les 2 cas extrêmes, c'est-à-dire le cas où seules des informations financières et sociétales sont communiquées (Groupe 1) et le cas où les informations sociétales font l'objet d'un rapport de VS, rédigé par un commissaire aux comptes et attestant une assurance élevée (Groupe 6). Ce premier résultat, qui mérite d'être approfondi, traduit peut-être le fait que les initiatives accomplies à ce jour par la CNCC en ce qui concerne « *les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre de diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes* » (NEP-9090) ne sont pas suffisamment connues de ces professionnels. Ils éprouvent dès lors des difficultés à appréhender leur traduction littérale et leur intérêt en matière de fiabilisation des informations divulguées par les entreprises.

D'autres tendances peuvent à ce stade être soulignées sans pouvoir être affirmées. Un rapport signé par les CAC est supposé influencer davantage les répondants qu'un rapport signé par un autre organisme en raison notamment de la notoriété plus élevée du vérificateur. Ainsi, on s'attend à ce que le montant investi dans A soit supérieur dans la condition 2 que celui investi dans la condition 3. De plus, on suppose que la confiance des répondants augmente avec le niveau d'assurance, ce qui devrait se traduire par un montant investi dans A supérieur dans la condition 6 par rapport aux conditions 4 et 5. Au vu des résultats du tableau 2, il semblerait que l'investissement dans la société A, ayant fait l'objet du traitement expérimental, soit plus important lorsque la vérification est réalisée par un commissaire aux comptes (25833 €), par rapport au cas où elle est réalisée par un cabinet indépendant (24055 €). De même, la divulgation d'un rapport de VS attestant d'une assurance élevée influence plus favorablement l'investissement dans la société A (27500 €), que la publication d'un rapport de VS limitée à une assurance faible (26700 €).

En ce qui concerne le niveau d'utilité associée aux documents fournis, l'intérêt des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes est confirmé, tandis que les informations sociétales et le rapport de VS se voient reconnaître une utilité moyenne (tableau 3). Le niveau

de confiance associé à ces différents éléments est cohérent avec les niveaux d'utilité précités (tableau 3). Il convient néanmoins de souligner que, même si le rapport de VS présente un niveau de confiance supérieur au niveau d'utilité qui lui est associé (3,4 contre 2,9), ce niveau de confiance peut paraître insuffisant dans la mesure où il est exprimé par les professionnels habilités à l'attester. Ce résultat confirme certainement l'intérêt de poursuivre la sensibilisation, voire même la formation, des CAC sur ces questions.

3.2. Test des hypothèses et influence des facteurs expérimentaux

L'analyse des hypothèses 1 et 2, relatives à l'influence de la VS et de la nature du vérificateur sur la prise de décision d'investissement des répondants, repose sur des tests de comparaison de moyenne puisque le facteur expérimental comprend deux modalités. Pour le test des hypothèses 3 (niveau d'assurance), nous recourons à une ANOVA à un facteur (le niveau d'assurance a trois modalités : faible, moyen, fort).

Le tableau 4 Panels A, B et C présente les résultats portant sur l'influence du premier facteur expérimental (vérification sociétale). L'hypothèse d'une prise en compte de la VS dans la prise de décision d'investissement est rejetée puisque le montant investi dans A (dans B) n'est en moyenne pas statistiquement différent selon que A fasse ou non l'objet d'une VS (tableau 4 Panel A). De même, la VS n'influence pas l'utilité perçue des informations divulguées (tableau 4 Panel B). Seule la confiance dans les informations non financières (niveau moyen de confiance = 3,62 avec VS contre 3,09 sans VS) et notamment dans les informations environnementales (niveau moyen de confiance = 3,19 avec VS contre 2,64 sans VS) semble influencée par la diffusion du rapport de VS (tableau 4 Panel C). En moyenne les répondants ont davantage confiance dans ces informations en présence d'un rapport de VS.

Concernant le deuxième facteur (nature du vérificateur), le tableau 5 Panels A, B et C synthétise les résultats. Là encore, le montant investi dans A (dans B) n'est en moyenne pas statistiquement différent selon le signataire du rapport sociétal, CAC ou organisme de vérification (tableau 5 Panel A). En revanche, alors que le niveau de confiance accordée dans les documents fournis ne semble pas influencer par la nature du vérificateur, on observe que l'utilité perçue des informations environnementales et se rapportant aux engagements sociétaux de l'entreprise augmente lorsque les signataires de la VS sont des CAC (tableau 5 Panels B et C).

Enfin, les résultats concernant le troisième facteur expérimental (niveau d'assurance) sont résumés dans le tableau 6 Panels A, B et C. Le niveau d'assurance (fort, moyen, faible) n'influence pas la décision d'investissement et donc le montant investi dans A et/ou B (tableau 6 Panel A). Cependant, il apparaît que la perception du niveau d'utilité des informations non financières (dont celles de nature sociale) et du rapport de VS augmente avec le niveau d'assurance (tableau 6 Panel B). Plus l'assurance est forte, plus les professionnels trouvent utiles les données de cette vérification. De manière assez surprenante, le niveau d'assurance impacte également l'utilité perçue des informations financières et du rapport d'audit. En revanche, le niveau d'assurance ne semble pas modifier la confiance accordée aux documents fournis par les répondants (tableau 6 Panel C).

3.3. *Discussion des résultats*

A l'issue de l'expérimentation menée, plusieurs conclusions se dégagent.

Premièrement, le recours à une VS, le type de vérificateur et le niveau de vérification ne semblent pas influencer la prise de décision des répondants. Dans un contexte plus large, ce résultat est conforme aux précédentes études expérimentales qui ont analysé l'impact du rapport d'audit sur le processus de décision des utilisateurs d'états financiers. Libby (1979b), Houghton (1983) et Abdel-Khalik *et al.* (1986) mettent en évidence que les rapports d'audit n'affectent pas le processus de décision des utilisateurs des états financiers du fait de l'absence d'un contenu informationnel significatif de ce rapport. Il s'agit d'étudier les liens qui peuvent exister entre un message transmis et les conséquences qu'il peut avoir sur les décisions des utilisateurs de celui-ci (Libby, 1979a). En d'autres termes, dans quelle mesure le rapport du vérificateur peut affecter les perceptions des utilisateurs (Ben Amar et Viger 2001) ? Ainsi, comme dans le cas du rapport d'audit financier, il semblerait que le rapport de vérification sociétale n'apporte pas une information supplémentaire nécessaire à la prise de décision.

Deuxièmement, la VS est associée à un faible niveau d'utilité et de confiance, et cela même s'il apparaît que la confiance accordée par les investisseurs aux informations non financières et notamment environnementales augmente en présence d'un rapport de VS. Bien que la GRI (2013, 2014) souligne que la vérification accroît potentielle le niveau de confiance dans les informations diffusées, des limites relatives à cette pratique peuvent avoir l'effet inverse. Etant donné le manque de transparence envers les publics externes et les parties prenantes, des critiques par rapport à des points clés de la pratique de VS sont formulées pour expliquer ce manque de confiance et d'utilité de la VS (Dando and Swift, 2003 ; O'Dwyer, 2003). Il s'agit notamment de l'absence de normes communes ou encore de l'inexpérience des utilisateurs de l'information (Peters and Romi, 2014). Comme le font remarquer Kolk et Perego (2010), les limites de la vérification concernent l'indépendance de l'évaluation (Ball *et al.*, 2000), l'étendue de la vérification, les critères employés et les niveaux de vérification fournis (Adams et Evans, 2004 ; Deegan *et al.*, 2006) et l'absence de participation des parties prenantes au processus (O'Dwyer et Owen, 2005). Cet ensemble de critiques formulées à l'encontre de la pratique de VS peut donc expliquer le fait que les utilisateurs n'ont pas confiance dans ce rapport et ne considèrent donc pas celui-ci comme étant utile.

Troisièmement, nos résultats révèlent que le niveau le plus élevé d'assurance accroît l'utilité perçue des documents, à la fois financiers et extra-financiers, fournis par l'entreprise. Même si le niveau de vérification n'influence pas la prise de décision des répondants, ces derniers considèrent que le niveau d'utilité des informations et du rapport de VS augmente avec le niveau de vérification. Ce résultat est cohérent avec le fait que plus le niveau de vérification augmente plus les exigences en terme de contrôle sont importantes. En effet, concernant les deux niveaux les plus élevés (modéré et raisonnable), le vérificateur se focalise sur la vérification d'indicateurs sociétaux, appréhendés au regard d'un référentiel approprié. La différence entre ces deux niveaux provient de l'étendue et de la nature des travaux. Ces deux niveaux diffèrent notamment sur le périmètre de reporting vérifié. Pour le niveau modéré, le

périmètre vérifié est de 10 % à 50 %, alors que pour le niveau supérieur, le niveau de reporting vérifié est supérieur à 50 %. L'attestation d'assurance raisonnable est également caractérisée par un pourcentage d'incertitude autorisé de 5 %, c'est-à-dire que les données doivent être validées à hauteur de 95 %. Pour l'attestation d'assurance modérée, le risque acceptable est de 20 % à 25 % de délivrer une conclusion incorrecte. Concernant le niveau de vérification faible, il ne concerne que l'examen du respect des procédures et constitue une étape préliminaire aux niveaux plus élevés permettant d'attester la fiabilité des indicateurs diffusés.

Conclusion

Comment la VS est-elle perçue par les CAC français ? Apporte-t-elle une information utile à la prise de décision d'investissement ? Permet-elle d'accroître la confiance dans l'entreprise vérifiée ? Pour répondre à ces questions, une expérimentation auprès d'un échantillon de 79 CAC a été menée. Plusieurs tendances se dégagent des résultats obtenus. Tout d'abord, la VS ne semble pas influencer la prise de décision d'investissement formulée par les professionnels. Ces derniers lui accordent d'ailleurs un niveau d'utilité et de confiance relativement faible. Ensuite, il apparaît que ni la nature du vérificateur (CAC *versus* cabinet indépendant) ni le niveau d'assurance (fort *versus* modéré ou faible) ne jouent sur le montant investi dans l'entreprise vérifiée. En revanche, on constate une influence statistiquement significative de l'assurance sur l'utilité des informations financières et sociétales, du rapport d'audit financier et du rapport de VS.

Ces premiers résultats doivent cependant être analysés avec prudence dans la mesure où l'expérimentation présente quelques limites. Tout d'abord, le nombre de répondants par condition expérimentale est relativement faible. Ensuite, les caractéristiques des répondants ne sont pas forcément homogènes selon les groupes constitués de manière aléatoire. Par exemple, les femmes CAC se retrouvent majoritairement dans le groupe soumis à la condition expérimentale 6. Aussi, pour pallier ces limites et compléter l'étude, nous envisageons d'augmenter le nombre de participants, ce qui nous permettrait d'analyser les résultats selon que les professionnels interrogés appartiennent à des cabinets de taille locale, régionale, nationale voire internationale. Il est ici supposé que leur sensibilisation aux problématiques sociétales puisse être dépendante de la taille de leurs entreprises clientes, elle-même éventuellement dépendante de la taille de leur cabinet. Cette étude pourrait également être complétée par une étude qualitative auprès des différents professionnels de la comptabilité. Ainsi, des entretiens semi-directifs permettraient d'approfondir nos résultats.

Bibliographie

- Abdel-Khalik A.R, Graul P.R. et Newton J.D. (1986). Reporting Uncertainty and Assessment of Risk Replication and Extension in a Canadian Setting. *Journal of Accounting Research* 24: 372-382.
- Adams C. et Evans R. (2004). Accountability, completeness, credibility and the audit expectations gap. *Journal of Corporate Citizenship* 14: 97-115.

- Aw Y.T., Moroney R., et Windsor C. (2009). *The impact of assurance on the quality of voluntary environmental disclosures: an empirical analysis*. Annual conference of Accounting and Finance Association of Australia and New Zealand, Adelaide, Australia.
- AMF. (2013). *Recommandation AMF n°2013-18. Rapport de l'AMF sur l'information publiée par les sociétés cotées en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale*. Rapport de l'Autorité des Marchés Financiers du 5 novembre 2013.
- Ball A., Owen D.L. et Gray R. (2000). External transparency or internal capture ? The role of third-party statements in adding value to corporate environmental reports. *Business Strategy and the Environment* 9 (1): 1-23.
- Ben Amer W. et Viger C. (2001). L'impact du rapport d'audit sur les perceptions et décision des investisseurs : une comparaison entre le Canada et les Etats-Unis. *Comptabilité, Contrôle, Audit* 6 (1) : 101-118.
- Chan C.C. et Milne M.J. (1999). Investor reactions to corporate environmental saints and sinners: an experimental analysis. *Accounting and business research* 29 (4): 265-279.
- Cho C., Phillips J.R., Hageman A.M. et Patten D.M. (2009). Media richness, user trust, and perceptions of corporate social responsibility: An experimental investigation of visual web site disclosures. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 22 (6): 933-952.
- Coram P.J., Mock T.J. et Monroe G.S. (2011). Financial analysts' evaluation of enhanced disclosure of non-financial performance indicators. *The British Accounting Review* 43: 87-101.
- Coram P.J., Monroe G.S. et Woodliff D.R. (2009). The value of assurance on voluntary non-financial disclosure: an experimental evaluation. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 28 (1): 137-151.
- Dando N. et Swift T. (2003). Transparency and Assurance: Minding the Credibility Gap. *Journal of Business Ethics* 44: 195-200.
- Deegan C., Cooper B. et Shelly M. (2006). An Investigation of TBL report assurance statements: UK and European evidence. *Managerial Auditing Journal* 21 (4): 329-371.
- De Villiers C. et Van Staden C.J. (2010). Shareholders' requirements for corporate environmental disclosures: a cross country comparison. *The British Accounting Review* 42: 227-240.
- FEE. (2004). *FEE call for action: Assurance for sustainability*. Brussels: Fédération des Experts Comptables Européens.
- FEE. (2006). *Key issues in sustainability assurance: An overview*. Brussels: Fédération des Experts Comptables Européens.
- Global Reporting Initiative, GRI4. (2013). *Reporting Principles and Standard Disclosures*, Versions: 2013 (www.globalreporting.org/guidelines).
- Hasan M., Majoor S., Mock T.J., Roebuck P., Simnett R. et Vanstraelen A. (2005). The different types of assurance services and levels of assurance provided. *International Journal of Auditing* 9: 91-102.
- Hodge, K., N. Subramaniam, et J. Stewart. (2009). Assurance of sustainability reports: Impact on report users' confidence and perceptions of information credibility. *Australian Accounting Review* 19 (3): 178-94.
- Houghton K.A. (1983). Audit Reports: Their Impact on the Loan Decision Process and Outcome: An Experiment. *Accounting and Business Research* 66: 15-20.

- Huggins, A., W. J. Green, et R. Simnett. (2011). The competitive market for assurance engagements on greenhouse gas statements: Is there a role for assurers from the accounting perspective? *Current Issues in Auditing* 5 (2): A1-A12.
- IAASB. (2004). *International Framework for Assurance Engagements*, International Auditing and Assurance Standards Board.
- ISAE3000. (2005, 2013). *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*, Document de l'International Standard on Assurance Engagements 3000.
- Janggu T., Darusi F., Sawani Y. et Zain M. (2013). Assurance of CSR and Sustainability Reports: Empirical Evidence from an Emerging Economy. *Journal of Energy Technologies and Policy* 3 (11): 390-396.
- Jolibert A. et Jourdan P. (2006). *Marketing research – Méthodes de recherche et d'études en marketing*. Dunod Paris.
- Kolk A. et Perego P. (2010). Determinants of adoption of sustainability assurance statements: an international investigation. *Business Strategy and the Environment* 19 (3): 182-198.
- Libby R. (1979a). Bankers and Auditors Perceptions of the Message Communicated by the Audit Report. *Journal of Accounting Research*, printemps: 99-122.
- Libby R. (1979b). The Impact of Uncertainty Reporting on the Loan Decision. *Journal of Accounting Research*, supplement 35-57.
- Libby R., Bloomfield R. et Nelson M.W. (2002). Experimental research in financial accounting. *Accounting, Organizations et Society* 27: 775-810.
- Mazars (2014). *Pratiques et tendances de reporting extra-financier en France*. Baromètre 4 – Edition 2014.
- Milne M.J. et Chan C.C. (2009). Narrative corporate social disclosures : how much of a difference do they make to investment decision-making? *British Accounting Review* 31: 439-457.
- Mock TJ, Strohm C, Swartz KM. (2007). An examination of worldwide assured sustainability reporting. *Australian Accounting Review* 17: 67-77.
- O'Dwyer B. (2003). Conceptions of corporate social responsibility: the nature of managerial capture. *Accounting, Auditing and Accountability Journal* 16 (4): 523-557.
- O'Dwyer B. (2011). The Case of Sustainability Assurance: Constructing a New Assurance Service. *Contemporary Accounting Research* 28(4): 1230-1266.
- O'Dwyer B. et Owen D.L. (2005). Assurance statement practice in environmental, social and sustainability reporting: a critical evaluation. *The British Accounting Review* 37 (2): 205-229.
- Perego P. et Kolk A. (2012). Multinationals' Accountability on Sustainability: The Evolution of Third-party Assurance of Sustainability Reports. *Journal of Business Ethics* 110 (2): 173-190.
- Peters, G.F. and A.M. Romi. (2014). The association between sustainability governance characteristics and the assurance of corporate sustainability reports. *Auditing: A Journal of Practice and Theory*. Forthcoming.
- Pflugrath, G., Roebuck, P. J., et Simnett, R. (2011). Impact of assurance and assurer's professional affiliation on financial analysts? Assessment of credibility of Corporate Social Responsibility information. *Auditing: A Journal of Practice and Theory* 30 (3): 239-254.

- Rikhardsson P. et Holm C. (2008). The effects of environmental information of investment allocation decisions – An experimental study. *Business Strategy et the Environment* 17:382:397.
- Rivière-Giordano G. (2007). *La qualité des informations sociétales: Une expérimentation relative à l'audit environnemental*. Thèse de doctorat en sciences de gestion, Montpellier : Université Montpellier 1.
- Simnett R., Vanstraelen A. et Fong Chua W. (2009). Assurance on Sustainability reports: An International Comparison. *The Accounting Review* 84 (3): 937-967.
- Van der Laan Smith J., Adhikari A., Tondkar R.H., Andrews R.L. (2010). The impact of corporate social disclosure on investment behavior: a cross-national study. *Journal of Accounting and Public Policy* 29: 177-192.

Tableau 1. Montant moyen investi dans les deux sociétés (en €)

	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart Type
A	79	0	50000	26709	13677,7
B	79	0	50 000	23291	13677,7

Tableau 2. Montant moyen investi dans A et B par condition expérimentale (en €)

Condition expérimentale	N	Montant investi A	Montant investi B
1	11	28636	21364
2	12	25833	24167
3	18	24055	25945
4	10	26700	23300
5	16	28437,5	21562,5
6	12	27500	22500

Tableau 3. Niveaux d'utilité et de confiance associés aux documents fournis

	N	Min.	Max.	Niveau d'utilité		Niveau de confiance	
				Moyenne	Ecart-Type	Moyenne	Ecart-Type
Informations financières	79	1	5	4,5	0,91	4	0,76
Rapport des CAC sur les comptes	79	1	5	4,1	1,05	4,3	0,87
Informations non financières	79	1	5	3,6	1,14	3,5	0,81
Informations sociales	79	1	5	3,4	1,20	3,4	0,84
Informations environnementales	79	1	5	3,3	1,24	3,1	0,83
Informations relatives aux engagements sociétaux	79	1	5	3,1	1,26	3,1	0,90
Rapport de vérification	68	1	5	2,9	1,20	3,4	1,02

Tableau 4. Facteur expérimental 1 (VS)

Panel A. Impact de la VS sur la décision d'investissement – test H_{1a}

			Montant investi moyen en €	
Facteur	Conditions expérimentales	Nombre répondants	Entreprise A	Entreprise B
Pas de VS	1	11	26397,06	23602,94
Avec VS	2-3-4-5-6	68	28636,36	21363,64
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,618	
	Signification U de Mann-Witney		0,465	

Panel B. Impact de la VS sur les niveaux d'utilité des informations – test H_{1b}

Facteur	Conditions expérimentales	Nombre répondants	Niveau d'utilité moyen (échelle de Likert 1 à 5)					
			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info sociales	Info envir.	Info. engag. sociétaux
Pas de VS	1	11	3,55	4,18	3,68	3,36	3,03	3,03
Avec VS	2-3-4-5-6	68	4,13	4,59	3,82	3,49	3,27	3,18
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,078	0,154	0,698	0,783	0,927	0,783
	Signification U de Mann-Witney		0,350	0,193	0,592	0,802	0,919	0,700

Panel C. Impact de la VS sur les niveaux de confiance dans les informations – test H_{1c}

Facteur	Conditions expérimentales	Nombre répondants	Niveau de confiance moyen (échelle de Likert 1 à 5)					
			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info sociales	Info envir.	Info. engag. sociétaux
Pas de VS	1	11	4,00	3,73	3,09	3,09	2,64	2,73
Avec VS	2-3-4-5-6	68	4,40	4,09	3,62	3,47	3,19	3,10
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,150	0,135	0,037**	0,159	0,039**	0,203
	Signification U de Mann-Witney		0,678	0,386	0,057*	0,241	0,066*	0,318

* Statistiquement significatif à 10% ; ** à 5% ; *** à 1%.

Légende :

Info. fi = informations financières

Info. non fi = informations non financières

Info. sociétales = informations sociales

Info. envir. = informations environnementales

Info. engag. Sociétaux = informations engagements sociétaux

Tableau 5. Facteur expérimental 2 (Nature du vérificateur)

Panel A. Impact de la nature du vérificateur sur la décision d'investissement – test H_{2a}

			Montant investi moyen en €	
Facteur	Conditions expérimentales	Nombre répondants	Entreprise A	Entreprise B
CAC	2-4-5-6	50	27240,00	22760,00
Autres vérificateurs	3	18	24055,56	25944,44
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,405	
	Signification U de Mann-Witney		0,755	

Panel B. Impact de la nature du vérificateur sur les niveaux d'utilité des informations – test H_{2b}

Facteur	Cond. Exp.	Nombre	Niveau d'utilité moyen (échelle de Likert 1 à 5)						
			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info sociales	Info envir.	Info. engag. sociétaux	Rapport sociétal
CAC	2-4-5-6	50	4,16	4,64	3,72	3,54	3,42	3,20	2,98
Autres vérificateurs	3	18	4,06	4,44	3,56	3,28	2,72	2,56	2,50
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,675	0,376	0,590	0,422	0,037**	0,052*	0,151
	Signification U de Mann-Witney		0,893	0,398	0,436	0,376	0,040**	0,055*	0,120

* Statistiquement significatif à 10% ; ** à 5% ; *** à 1%.

Panel C. Impact de la nature du vérificateur sur les niveaux de confiance dans les informations – test H_{2c}

Facteur	Cond. Exp.	Nombre	Niveau de confiance moyen (échelle de Likert 1 à 5)						
			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info sociales	Info envir.	Info. engag. sociétaux	Rapport sociétal
CAC	2-4-5-6	50	4,38	4,08	3,62	3,50	3,22	3,14	3,36
Autres vérificateurs	3	18	4,44	4,11	3,61	3,39	3,11	3,00	3,28
Test comparaison des moyennes	Signification T de Student		0,746	0,861	0,965	0,600	0,623	0,561	0,771
	Signification U de Mann-Witney		0,604	0,887	0,741	0,407	0,465	0,382	0,444

* Statistiquement significatif à 10% ; ** à 5% ; *** à 1%.

Légende :

Info. fi = informations financières

Info. non fi = informations non financières

Info. sociales = informations sociales

Info. envir. = informations environnementales

Info. engag. Sociétaux = informations engagements sociétaux

Tableau 6. Facteur expérimental 3 (Niveau du vérificateur)

Panel A. Impact du niveau de vérification sur la décision d'investissement – test H_{3a}

Statistiques descriptives

Facteur expérimental	Condition expérimentale	Nombre répondants	Montant investi A Moyenne	Montant investi B Moyenne
Faible		4	10	26700
Modéré		5	16	28437,5
Fort		6	12	27500

Anova à un facteur

	Somme des carrés	Moyenne des carrés	F de Fisher	Signification
Montant investi	19173026,32	9586513,158	0,042	0,959

Panel B. Impact du niveau de vérification sur l'utilité des informations – test H_{3b}

Statistiques descriptives

Facteur expérimental	Cond. Exp.	Nombre	Niveau d'utilité (échelle de Likert 1 à 5)						
			Moyenne						
Niveau assurance			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info. sociales	Info. env.	Info. eng. sociétaux	Rapport sociétal
Faible	4	10	3,50	4,10	3,00	2,80	3,00	2,70	2,20
Modéré	5	16	4,25	4,81	3,92	3,75	3,38	3,42	3,25
Fort	6	12	4,42	4,83	4,00	3,95	3,92	3,63	3,42

Anova à un facteur

	Somme des carrés	Moyenne des carrés	F de Fisher	Signification
Niveau utilité rapport d'audit	5,162	2,581	4,030	0,027**
Niveau utilité info. fin.	3,838	1,919	3,534	0,040**
Niveau utilité info. non fi.	6,866	3,450	2,813	0,074*
Niveau utilité info. sociales	6,650	3,325	2,484	0,098*
Niveau utilité info. env.	4,728	2,364	1,700	0,197
Niveau utilité info. engag. sociét.	5,444	2,722	2,037	0,146
Niveau utilité rapport sociétal	9,457	4,729	3,213	0,052*

* Statistiquement significatif à 10% ; ** à 5% ; *** à 1%.

Panel C. Impact du niveau de vérification sur la confiance dans les informations – test H_{3c}

Statistiques descriptives

Facteur expérimental	Cond. Exp.	Nombre	Niveau de confiance (échelle de Likert 1 à 5)						
			Moyenne						
Niveau assurance			Rapport d'audit	Info. fi	Info. non fi	Info. sociales	Info. env.	Info. eng. sociétaux	Rapport sociétal
Faible	4	10	4,20	4,20	3,50	3,30	2,80	2,80	2,70
Modéré	5	16	4,44	4,13	3,50	3,31	3,06	3,06	3,38
Fort	6	12	4,42	3,92	3,83	3,67	3,42	3,33	3,50

Anova à un facteur

	Somme des carrés	Moyenne des carrés	F de Fisher	Signification
Niveau confiance rapport d'audit	0,388	0,194	0,476	0,625
Niveau confiance info. fin.	0,496	0,248	0,332	0,720
Niveau confiance info. non fi.	0,912	0,456	0,661	0,523
Niveau confiance info. sociales	1,059	0,529	0,657	0,525
Niveau confiance info. env.	2,125	1,062	1,461	0,246
Niveau confiance info. engag. sociét.	1,559	0,779	0,934	0,402
Niveau confiance rapport sociétal	4,018	2,009	1,721	0,194

Légende :

Info. fi = informations financières

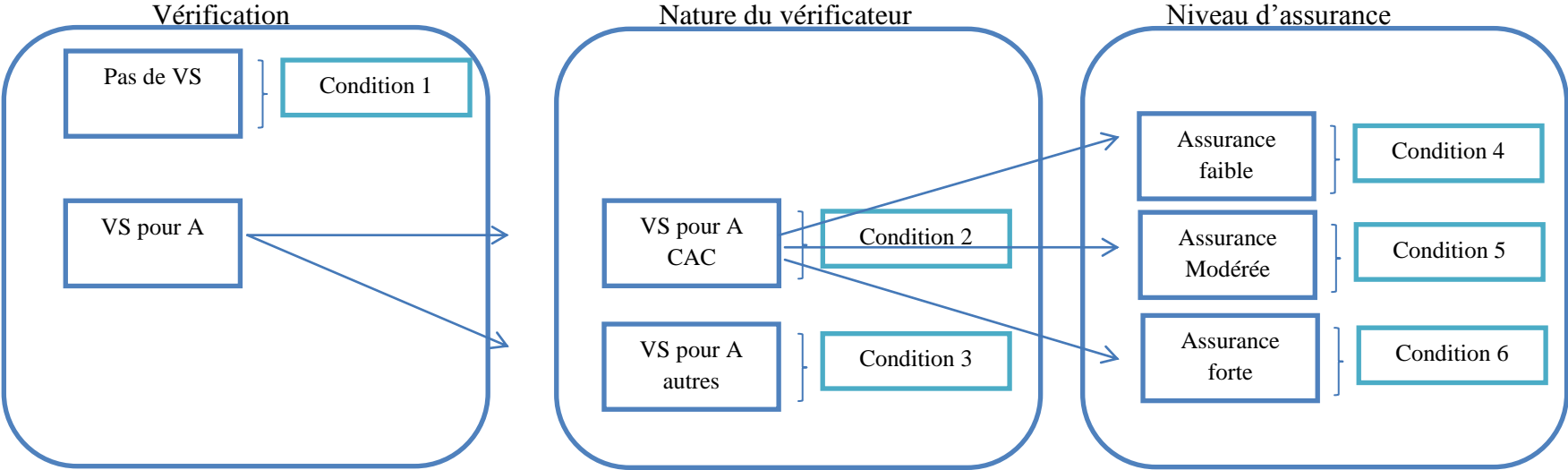
Info. non fi = informations non financières

Info. sociétales = informations sociétales

Info. envir. = informations environnementales

Info. engag. Sociétaux = informations engagements sociétaux

Annexe 1 : Représentation schématique de l'expérimentation



Annexe 2 : Profil de répondants et répartition par conditions expérimentales

Profil des répondants

Profil professionnel	Nombre de répondants
Expert-comptable	4
Expert-comptable et Commissaire aux comptes	65
Collaborateur comptable	4
Auditeur financier	3
Autres	3
Total :	79
Genre	Nombre de répondants
Femmes	14
Hommes	65
Expérience	
Nombre d'années d'expérience moyen	20,9 ans

Répartition des répondants par conditions expérimentales

Condition expérimentale	Nombre de répondants	Répartition par genre	Nombre d'années d'expérience moyen
1	11	11 H ; 0 F	30
2	12	11 H ; 1 F	25
3	18	17 H ; 1 F	22
4	10	10 H ; 0 F	19
5	16	15 H ; 1 F	14
6	12	1 H ; 11 F	20

H = hommes ; F = femmes